

plète des traitements, afin qu'il n'y ait pas des fonctionnaires qui touchent \$6,000, \$8,000 ou \$9,000 par année, tandis que d'autres ne reçoivent que \$600, \$800 ou \$900. L'écart est beaucoup trop considérable entre les différents chiffres d'appointements que l'Etat paye à ses employés. Je prétends que le Parlement devrait avoir le droit de décider ces choses-là. Il ne faudrait pas que le Gouvernement, tout sincère qu'il puisse être en le faisant, nous réponde à tout moment qu'il n'a rien à voir à ces choses là, parce qu'elles sont du ressort de la commission du service civil.

Il y a une autre chose que, d'après moi, le Gouvernement devrait faire, et je crois que le premier ministre s'est déjà exprimé dans le même sens, savoir: que les employés devraient avoir au moins leur mot à dire dans la conduite de leurs propres affaires. Le ministre du Travail, au cours de la présente session, a suggéré la création des conseils Whitley. Il est très raisonnable de s'attendre que le Gouvernement du Canada soit le premier à instituer des conseils de ce genre. La chose lui serait beaucoup plus facile qu'elle ne pourrait l'être pour beaucoup de sociétés particulières, et si ce système pouvait être appliqué à l'administration publique, ce serait un grand encouragement pour nous qui cherchons à le faire appliquer aux sociétés industrielles de notre pays. Il n'est pas un employeur ou corporation qui peut réclamer une industrie comme sa chose propre. Vivant à une époque où nous devons forcément travailler de concert les uns avec les autres, nous estimons que ceux qu'on appelle employés ont un rôle excessivement important à jouer dans le fonctionnement d'une industrie et devraient avoir leur mot à dire quand il s'agit de décider des questions comme celles des conditions de travail, de la rétribution et autres. C'est pourquoi je prétends que d'une façon ou d'une autre il importe de modifier les règlements concernant le service civil, afin de permettre à la Chambre d'être mise au courant du travail des fonctionnaires, et de décider toutes les grandes questions intéressant l'administration, et aussi afin de créer un système qui permettrait aux employés civils de pouvoir dire leur mot au sujet de l'accomplissement de leurs fonctions. Il me semble que toutes ces choses tendraient à donner plus d'efficacité au service civil administratif même.

M. HUGHES: La commission du service civil, telle qu'elle est constituée actuellement et comme elle fonctionne, me semble

[M. Woodsworth.]

violer un des premiers principes du gouvernement responsable et un des premiers principes du bon sens. Il y a cent ans, nous n'avions pas de gouvernement responsable au Canada et, à cette époque, le peuple regardait cela comme une chose très sérieuse. A cette époque encore la perception et la dépense des revenus publics appartenait à un corps non responsable. Ce même corps avait le pouvoir de nommer des fonctionnaires pour administrer les affaires publiques et les représentants du peuple n'avaient rien ou très peu à voir là dedans. C'est contre cet état de choses que le peuple s'est soulevé et, aujourd'hui, jetant un regard en arrière sur l'histoire, nous convenons que ceux qui ont organisé ce soulèvement étaient parfaitement justifiés de le faire. Nous sommes fiers de ce qu'ils ont accompli pour créer le gouvernement responsable au Canada, nous sommes fiers de ceux qui ont pris part à ces luttes difficiles et c'est aussi avec orgueil que nous nous rappelons le rapport de lord Durham et le gouvernement de lord Elgin. Or, nous avons aujourd'hui abandonné cette position jusqu'à un certain point. Le peuple du Canada, par ses représentants mêmes, a abandonné ses droits, abandonné l'une des fonctions du gouvernement responsable et je demanderai à mes amis les progressistes de réfléchir sur cette manière d'envisager la situation. Au cours de la session actuelle, les ministres, les uns après les autres, sont venus nous dire qu'ils ne pouvaient administrer leur ministère avec efficacité et économie parce qu'ils avaient les mains liées. Est-il vrai que nous voulions voir les membres du cabinet dans cette situation? Avons-nous en réalité un gouvernement responsable? En ma qualité de membre du Parlement je ne veux pas voir les ministres dans cette position. Au contraire je veux qu'ils aient la pleine responsabilité de l'administration efficace, convenable et économique de leur ministère. Je dois cela au pays à mon titre de membre du Parlement. Mon honorable ami de Bonaventure (M. Marcil), disait il y a peu de temps que, comme tout le peuple du Canada ne peut venir au Parlement il doit de toute nécessité se choisir des représentants pour venir ici diriger ses affaires. Cette déclaration était parfaitement juste et j'irai plus loin: Le gouvernement actuel est un comité du Parlement. Le gouvernement est responsable au Parlement et le Parlement est responsable au peuple. Voilà ce qu'est le gouvernement responsable et, cependant, comment pouvez-vous le posséder entièrement si les membres du cabinet n'ont rien à voir au choix de ceux qui les aideront